

Séance du 16 juin 2020 à 18 heures

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 11

Président du C.C.A.S. : Rémi DETANG, Maire

Présents :

Rémi DETANG – Catherine GOZZI – Kammay SOUVANLASY – Evelyne PREIONI-VINCENT -
Noëllie BINGGELI - Naïma COMBELONGE – Dominique BIHLER – Annie RAYNAL –
Huguette BELZAGER – Mireille GAUTHIER – Mireille FLEURY

Date de convocation :

Le 10 juin 2020

Secrétaire de séance : Fatima ROUAI

Date d'affichage :

Le 25 juin 2020

Objet n°5 : Débat d'orientations budgétaires 2020 – Budget du CCAS

Il est rappelé que dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'administration, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de la Commune.

Le délai habituel de tenue du débat d'orientations budgétaires a cependant été suspendu par l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

En outre, en application de l'ordonnance suscitée, le budget primitif peut être voté jusqu'au 31 juillet de cette année.

Aux termes des dispositions des articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires doit comporter les éléments d'information suivants :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il annonce l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, et décrit la structure et la gestion de la dette financière.

Les orientations présentées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se

rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis au Préfet, et mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son examen par le Conseil d'administration.

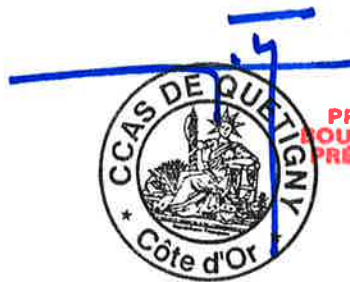
Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Dans le cadre des dispositions rappelées ci-dessus, Monsieur le Président du CCAS, présente le rapport d'orientations budgétaires joint en annexe à la présente délibération.

Après lecture et délibération, les membres du Conseil d'administration prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020.

Fait à Quetigny, le 16 juin 2020
Le Maire,
Président du C.C.A.S.

Rémi DETANG



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
Bourgogne - Franche-Comté
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 JUIN 2020





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le débat d'orientations budgétaires, institué par la Loi du 06 février 1992, et modifié par la Loi du 07 août 2015 (dite Loi NOTRE), est un temps fort du débat démocratique local. Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics (dont les CCAS), il est l'occasion pour la municipalité de présenter ses prévisions et ses projets, et de les mettre au débat avant le vote du budget.

En règle générale, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cependant, dans le contexte que nous connaissons, marqué par l'épidémie de COVID-19, le délai habituel de tenue du débat d'orientations budgétaires est suspendu par l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

En outre, en application de l'ordonnance suscitée, le budget primitif peut être voté jusqu'au 31 juillet de cette année.

Dans ces conditions, le budget primitif de l'exercice 2020 sera soumis au vote du Conseil d'administration postérieurement à l'adoption du compte administratif 2019, et intégrera le résultat excédentaire de l'année précédente.

I) REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le compte administratif 2019 du CCAS présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 30 700,28 €, qui est reporté en recettes au compte 002 du budget 2020.

En section d'investissement, le solde d'exécution de l'exercice 2019, excédentaire à hauteur de 3 819,29 €, est reporté en recettes au 001 de ce même budget.

II) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement sont décrites dans le tableau joint en annexe au rapport d'orientations budgétaires.

II-1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les chapitres suivants :

011 - Charges à caractère général :

Ce chapitre inclut notamment le **remboursement au budget principal des charges afférentes au personnel mis à disposition du CCAS**, pour un montant de 171 300 € au budget 2020 (en augmentation de 2 % par rapport au budget 2019).

Ce chiffre tient compte :

- En premier lieu, de la mise à disposition de 4 agents, à l'instar de l'année précédente, pour une quotité de temps comprise entre 70 % et 100 % ;
- En second lieu, des vacances payées pour les cours de gymnastique adaptée aux personnes âgées.

Les autres dépenses inscrites dans le chapitre 011, à hauteur de 62 600 €, sont dédiées aux charges de fonctionnement courantes du CCAS, ainsi qu'aux activités et services proposés aux personnes âgées.

La diminution de cette enveloppe, comparée à celle inscrite au budget 2019 (- 30 890 €), s'explique par deux motifs :

- En premier lieu, le budget 2019 comprenait une enveloppe de 20 000 € dédiée à la mise à jour de l'analyse des besoins sociaux. Cette mission étant réalisée, les crédits n'ont pas vocation à être réinscrits.
- Par ailleurs, la crise sanitaire nous a contraints à annuler des sorties et activités prévues au printemps, pour un montant évalué à 10 500 €.

65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre comprend en premier lieu les crédits affectés aux **secours d'urgence et aides facultatives versées aux familles**.

Les circonstances exceptionnelles que nous connaissons en ce début d'année, caractérisées par une crise sanitaire doublée d'une crise économique qui affecte particulièrement les plus défavorisés, nous amène à proposer un abondement exceptionnel de cette enveloppe, de l'ordre de 50 000 €.

Le budget consacré à ce qui fait le cœur de métier du CCAS s'élèvera donc cette année à 111 900 €, contre 61 900 € l'année précédente.

En second lieu, les crédits dédiés aux **subventions aux associations et aux autres collectivités territoriales** s'élèveraient à 20 900 € (21 050 € au BP 2019).

Cette somme inclut les prévisions de subventions suivantes :

- Mutualité Française : 15 000 €, au titre du financement de l'épicerie sociale (EPIMUT) ;
- La Passerelle – aide à l'alphabétisation : 3 500 € ;
- le Fonds de Solidarité Logement et le Fonds d'Aide aux Jeunes (Conseil Départemental) pour 2 400 € au total ;

022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :

Le chapitre « dépenses imprévues » permet de réserver des crédits, qui pourront en tant que de besoin être affectés à la réalisation de dépenses effectives.

Par mesure de précaution en cette année exceptionnelle, il vous sera proposé d'inscrire 30 700 €, soit l'équivalent du résultat de fonctionnement 2019, sur ce chapitre.

II-2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent les chapitres suivants :

70 – produits des services

Sont inscrites à ce titre les recettes des activités tarifées par le CCAS, estimées à 5 700 € au budget 2020.

74 – Dotations et participations

Ce chapitre comprend deux catégories de subventions reçues par le CCAS :

- En premier lieu, la subvention dite d'équilibre attribuée par le budget principal de la Ville, pour 360 000 € (contre 338 740 € au budget primitif 2019).
- En second lieu, les subventions attendues d'autres collectivités ou organismes, pour 1 300 €.

III) SECTION D'INVESTISSEMENT

La structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses d'investissement sont décrites dans le tableau joint en annexe au rapport d'orientations budgétaires.

La section d'investissement du budget du CCAS comprend en dépenses les prêts sans intérêts accordés par le Conseil d'administration, et en recettes les remboursements de ces prêts par leurs bénéficiaires.

Ces mouvements sont inscrits au chapitre 27 (autres immobilisations financières).

A ce titre, il sera proposé d'inscrire au budget 2020 :

- En dépenses, une somme de 6 819,29 € (comprenant 3 000 € d'inscriptions nouvelles et 3 819,29 € en correspondance du solde positif de la section d'investissement en 2019) ;
- En recettes, un montant de 3 000 € permettant d'établir l'équilibre de la section d'investissement.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
CCAS de QUETIGNY
Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses d'investissement					
16 - Emprunts et dettes					
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00	650,00	3 000,00		6 819,29
020 - Dépenses imprévues d'investissement					
Sous-total - Dépenses réelles d'investissement	1 000,00	650,00	3 000,00	-	6 819,29

écart BP à BP	var ^e BP à BP
-	
3 819,29	127%
3 819,29	127%
-	
-	
3 819,29	127%

Structure	
en % des DRI	
0%	
100%	
0%	
100%	

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
041 - Opérations patrimoniales					
040 - Opérations d'ordre de section à section					
sous total - Dépenses d'ordre d'investissement					
	-	-	-	-	-
TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 000,00	650,00	3 000,00	-	6 819,29

écart BP à BP	var ^e BP à BP
-	
3 819,29	127%

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Recettes d'investissement					
10 - Fonds propres d'origine externe					
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé					
13 - subventions d'équipement reçues	1 000,00	1 150,00	3 000,00	400,00	3 000,00
27 - Autres immobilisations financières					
Sous-total - Recettes réelles d'investissement	1 000,00	1 150,00	3 000,00	400,00	3 000,00

écart BP à BP	var ^e BP à BP
-	
-	
-	0%
-	0%

en% des RRI	
0%	
0%	
0%	
100%	
100%	

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
041 - Opérations patrimoniales					
040 - Opérations d'ordre de section à section					
021 - Virement de la section de fonctionnement					
sous total - Recettes d'ordre d'investissement					
	-	-	-	-	-
001 - Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 919,29		3 419,29	3 819,29

écart BP à BP	var ^e BP à BP
-	
3 819,29	
-	
3 819,29	127%

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	1 000,00	4 069,29	3 000,00	3 819,29	6 819,29
TOTAL DEPENSES					
	294 340,00	278 876,22	347 740,00	314 359,08	404 519,57
TOTAL RECETTES					
	294 340,00	347 642,26	347 740,00	348 878,65	404 519,57

écart BP à BP	var ^e BP à BP
-	
3 819,29	127%
56 779,57	16%
56 779,57	16%